

## Ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'une formation-certification des maîtres d'apprentissage et des tuteurs

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;  
Vu le Code du travail ;  
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;  
Vu le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ;  
Vu les statuts modifiés de l'université de Bretagne Sud ;  
Vu l'agrément donné par la DREETS par décision n°68/2022 en date du 19/05/2022 pour 4 ans (jusqu'au 14/10/2026) ;  
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 9 février 2023 ;*

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'ouverture à la rentrée universitaire 2023-2024 d'une formation-certification des maîtres d'apprentissage et des tuteurs.

### Documents en annexe :

- Modèle économique
- Plaquette de la formation
- Programme pédagogique
- Décision d'agrément

### Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	21
Membres en exercice :	27	Pour :	21
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	4	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 mars 2023

